

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01394

Numéro SIREN : 491 095 386

Nom ou dénomination : HELENIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 16882

HELENIS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros

Siège social : 1366, avenue des Platanes, 34970 LATTES
491 095 386 RCS MONTPELLIER

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 23 juin,
A 14 heures,

La société GGL GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 euros, ayant son siège social 111, Place Pierre Duhem - Les Centuries II, 34935 MONTPELLIER CEDEX 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 889 469 RCS MONTPELLIER, représentée par M. Jean-Marc LEYGUE,

Associée unique de la société HELENIS,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Fin du mandat de Directeur Général de la société ACTEA,
- Réunion de toutes les actions entre les mains de l'associé unique, suite à la cession d'actions par la société ACTEA à la société GGL GROUPE,
- Cessation des fonctions du membre du COMEX de M. Thierry AZNAR,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prend acte de la fin du mandat de Directeur Général de la société ACTEA, qui avait été nommée par l'Assemblée Générale des associés en date du 1^{er} février 2020 pour une durée déterminée de 2 ans, venue à expiration le 31 janvier 2022.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte que suite à la cession par la société ACTEA de l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Société au profit de la société GGL GROUPE, intervenue le 22 juin 2022, toutes les actions de la Société sont désormais détenues par l'associé unique GGL GROUPE.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide que suite à la cession d'actions susvisée, les fonctions de membre du COMEX, de Monsieur Thierry AZNAR, ont pris fin le 22 juin 2022.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à **PLMC AVOCATS, 255 rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER** pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GGL GROUPE